



## **Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de la 11<sup>e</sup> Chute de la rivière Mistassini**

### **Compte-rendu de la réunion du lundi 3 avril 2017 tenue au restaurant Coq Rôti d'Alma à 13 h 30**

#### **Étaient présents :**

Mmes Aline **Gagnon**, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (OBV)

**Diane Imbeault**, représentante de Notre-Dame-de-Lorette

**Monique Laberge**, Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)

**Yannick Shields**, secrétaire, Énergie hydroélectrique Mistassini (EHM)

MM. **Laurier Bergeron**, administrateur de la Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini, représentant du secteur environnement et développement durable

**Raymond Gagné**, représentant des riverains de la rivière Mistassini

**Carl Boudreault**, comité de développement de Girardville, représentant du secteur socioéconomique de Girardville

**Gilles Granal**, propriétaire de l'entreprise Aventuraid, représentant du milieu récréotouristique de Girardville

**Marc Morin**, personne-ressource, Énergie hydroélectrique Mistassini (EHM)

**Alexandre Gauthier**, Énergie Hydroélectrique Mistassini (EHM)

**Étaient absents :**

Mme. **Nicole Huybens**, Laboratoire de recherche sur la non-acceptabilité sociale (LARENAS) de l'Université du Québec à Chicoutimi

MM. **Patrick Déry**, Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB)

**David Cleary**, représentant de la communauté

La réunion est animée par Mme Aline Gagnon

**RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS**

**1.0 MOT DE BIENVENUE**

Mme Aline Gagnon souhaite officiellement la bienvenue à tous.

**2.0 VÉRIFICATION DU QUORUM**

Mme Aline Gagnon constate qu'il y a quorum. La réunion peut donc débiter.

**3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour. Celui-ci est proposé par Monsieur Laurier Bergeron.

**4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2016**

Mme Aline Gagnon demande aux membres s'ils ont bien reçu la proposition de compte-rendu de la rencontre du 27 octobre dernier et pris connaissance de son contenu. Madame Diane Imbeault tient à spécifier aux membres du comité la raison de son absence lors de la précédente rencontre. Il n'y a aucune correction à apporter. Par conséquent, son adoption est proposée par M. Carl Boudreault.

## **5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU**

À la demande de Madame Gagnon, M. Alexandre Gauthier passe en revue les mesures de suivi du dernier compte-rendu. Monsieur Gauthier mentionne que comme convenu avec les membres du comité, le compte-rendu de la rencontre précédente a été placé sur le site Internet energievertelsj, le lendemain de la rencontre. Monsieur Gauthier mentionne aussi qu'à la demande des membres, le formulaire de remboursements sera dorénavant inclus dans la documentation remise aux membres afin que tous puissent le remplir et le remettre sur place.

Madame Gagnon présente madame Yannick Shields, agente de liaison et de communication qui agira dorénavant à titre de secrétaire lors des prochaines rencontres.

## **6.0 PRÉSENTATION DE DAVID CLEARY**

Madame Gagnon mentionne que c'est Monsieur David Cleary, biologiste à Mashteuiatsh siègera au comité. Monsieur Gauthier explique que lors de la formation du comité de suivi, un siège avait été réservé à un membre de la communauté autochtone. C'est Madame Isabelle Genest qui jouait ce rôle pour le comité de Val-Jalbert, malheureusement elle n'a jamais siégé au comité de la 11<sup>e</sup> chute. C'est Monsieur Cleary qui assumera dorénavant, ce rôle pour les deux comités.

## **7.0 DOCUMENTATION**

Aucun document n'a été reçu. Monsieur Gauthier valide avec les membres, si ceux-ci ont tous reçu les cartables et les clés USB dédiés aux membres du comité. Tous acquiescent. Monsieur Gauthier indique qu'aussitôt les documents reçus, ils seront acheminés aux membres qui pourront les insérer dans leur cartable.

## 8.0 PRÉOCCUPATION DE CITOYENS

Afin de mettre les membres du comité dans le contexte du fonctionnement de la réception des préoccupations citoyennes, monsieur Gauthier mentionne qu'une adresse courriel existe dans le but de faciliter la communication avec les citoyens. Ceux-ci peuvent en tout temps faire parvenir leurs préoccupations à cette adresse. Par contre, il a été constaté que la plupart des préoccupations sont acheminées soit par téléphone ou directement au chantier. Monsieur Gauthier mentionne, par la même occasion, que dès la réception des préoccupations des citoyens, celles-ci sont insérées dans le tableau.

Madame Shields mentionne que quelques préoccupations ont été formulées à propos des travaux du chantier ouest. L'accès à ce chantier est situé par le rang de la Pointe à Girardville. Ces préoccupations ont été reçues entre novembre 2016 et février 2017 et ont été consignées dans un tableau. Madame Shields en fait la lecture.

Au total, quatre citoyens ont fait part de leurs préoccupations. Elles touchaient les sujets suivants : inquiétudes concernant une possible fluctuation de l'eau dans les prochaines semaines; présence de chaussée instable, suite au rechargement du rang de la Pointe; vitesse excessive sur le rang de la Pointe et comportement de certains conducteurs circulant sur le rang et enfin échanges de propos entre un citoyen et Mme Nicole Huybens à la suite de la publication de sa chronique dans le journal Le Quotidien portant sur le projet de la 11<sup>e</sup> Chute.

La première préoccupation évoquée est la fluctuation du niveau de l'eau. Madame Shields explique la préoccupation et indique les mesures qui ont été prises.

M. Granal explique que ce n'est pas la fluctuation de l'eau en tant que telle, qui est problématique pour lui, mais plutôt qu'il doit en être informé. Cela s'explique par la nature de son commerce qui l'oblige à traverser la rivière à de multiples reprises avec ses clients. Ce type d'information lui permet de mieux planifier ses activités. Une discussion s'ensuit sur le sujet. Il est convenu que dorénavant, M. Granal sera avisé aussitôt qu'une possibilité de fluctuation du cours d'eau sera anticipée ou constatée par les responsables du chantier.

Madame Shields fait part de la deuxième préoccupation qui concerne de la présence de chaussée instable à l'endroit où le rechargement a été effectué dans le rang de la Pointe. À la demande de Monsieur Gauthier, M. Morin fait un historique concernant tous les éléments du dossier du rechargement du rang de la Pointe de Girardville. Une discussion s'ensuit afin de clarifier la situation. En conclusion, M. Morin mentionne qu'EHM a respecté ses engagements et même plus envers les usagers, car le rechargement va au-delà des travaux correctifs identifiés pour rendre la route accessible et fonctionnelle pour la circulation lourde du chantier. L'objectif derrière le rechargement était d'améliorer la qualité du chemin pour les usagers. Cependant, si certaines améliorations mineures doivent être effectuées, il demeure ouvert à les effectuer au moment approprié. M. Granal ajoute que c'est ce genre d'irritant qui fait en sorte de diminuer légèrement l'appui d'une partie de la population locale au projet de minicentrale.

Madame Gagnon indique qu'elle a également reçu une préoccupation d'un citoyen qui dénote un manque de communication concernant le dossier du rechargement du rang de la Pointe. Monsieur Gauthier souligne que du côté d'EHM, les avis avaient été émis sur Facebook et Twitter, aussitôt les dates connues. La municipalité a aussi été contactée, mais compte tenu de la date de tombée du journal local, il a été impossible de publier l'information via ce moyen de communication direct avec l'ensemble des citoyens de la municipalité.

La troisième préoccupation concerne la vitesse de certains camions d'entrepreneurs engagés par le chantier. M. Boudreault témoigne de la situation. Il a constaté que plusieurs camionneurs se comportent de la même façon que s'ils roulaient sur un chemin forestier. Cette problématique semble se répéter chaque fois qu'un nouvel entrepreneur débute son contrat. Une discussion s'ensuit entre les membres du comité qui conviennent de la nécessité de relever la problématique liée à la vitesse excessive, et ce, chaque fois qu'un événement se produit.

Le résumé des préoccupations se poursuit avec la lecture d'un courriel critiquant globalement le projet de minicentrale, signé par un citoyen, connu pour son opposition au projet lors des audiences du BAPE, en réponse à une chronique de Madame Nicole Hyubens parue dans le journal le Quotidien du 2 novembre 2016. Une discussion s'ensuit à propos du contenu des échanges.

À la suite des discussions, madame Diane Imbeault tient à mentionner que le projet de minicentrale de la 11<sup>e</sup> chute est directement responsable de l'augmentation de la population et du nombre de nouvelles familles (5) dans sa municipalité (Notre-Dame-de-Lorette). Pour elle, le projet est rassembleur et les retombées liées directement au projet incitent les jeunes familles à revenir dans la municipalité.

La lecture des préoccupations citoyennes est maintenant terminée. Madame Shields précise que l'ensemble des préoccupations ont été réglées à la satisfaction des citoyens. Le tout en collaboration avec la direction et l'équipe de chantier.

Monsieur Boudreault mentionne qu'il aimerait ajouter le projet du parc d'eau vive à l'ordre du jour. Il est convenu d'ajouter cette mention dans la section divers

## **9.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS**

Monsieur Gauthier mentionne que ce point concerne directement les membres du comité qui peuvent formuler des avis et des recommandations afin de les transmettre directement à EHM.

À titre de recommandation, monsieur Granal aimerait qu'à l'avenir, EHM tienne compte de l'opinion des citoyens concernant la pertinence de certains travaux afin de ne pas heurter la sensibilité des usagers. Il signale que selon lui des travaux superflus ont été effectués par le passé, dont le déboisement de certains sentiers de l'île du chantier ouest. Les membres du comité discutent de ce sujet. Monsieur Morin prend alors la parole et explique la nécessité et la pertinence des différents travaux au niveau technique et de la justification du déboisement effectué sur les sites. À la suite de cette discussion, il est convenu qu'une démarche de communication supplémentaire pourrait être effectuée lors de travaux majeurs exécutés sur le terrain, afin d'informer les résidents de la pertinence de ceux-ci.

## **10.0 DIVERS**

Il est convenu lors de la discussion qu'un point nommé avancement des travaux devra dorénavant faire partie de l'ordre du jour.

### **10.1 VISITE DE CHANTIER ET AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Une présentation de l'avancement des travaux à l'aide de photos récentes est effectuée par monsieur Morin. Ce dernier fait une description de chaque photo afin de bien situer les membres du comité. Monsieur Morin dévoile, par la même occasion, les prochaines étapes de construction ainsi que de la date possible de conclusion des travaux.

## **10.2 PARC EAU VIVE**

Monsieur Carl Boudreault expose ses inquiétudes face à la position d'EHM dans le dossier du parc d'eau vive. Il a entendu dire qu'EHM mettait des bâtons dans les roues de ce projet. C'est un projet qu'il trouve très intéressant et il aimerait savoir si EHM va s'opposer à ce projet et les raisons pour lesquelles l'entreprise est réticente à sa réalisation. À la demande des membres, monsieur Boudreault résume le projet de Parc d'eau vive. Monsieur Morin mentionne qu'une visite du site a été effectuée avec le consultant et les parties prenantes du projet. Lors de cette visite, des recommandations ont été formulées par EHM aux responsables du projet concernant la non-pertinence d'aller de l'avant avec l'emplacement prévu pour des raisons de sécurité. Une discussion s'ensuit. EHM réitère qu'elle n'est pas contre le projet et M. Morin insiste sur son ouverture à contribuer à sa réalisation. Cependant, il faut que l'ensemble des parties conviennent que le secteur privilégié dans le rapport du consultant représente un défi technique impossible à relever notamment parce qu'il pourrait affecter la sécurité des utilisateurs.

## **10.3 PROCHAINE RENCONTRE**

Il est convenu que la prochaine visite de chantier doit avoir lieu le lundi 19 juin prochain en avant-midi. Une rencontre du comité suivra en après-midi.

## **11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est à 15 h 20